



Hakkani TV

Sohbats by

LA PROTECTION DE VOTRE RIZQ EST VOTRE DEVOIR

As-Salāmu 'Alaykum wa RaḥmatuLlābi wa Barakātuh.

A'ūdhu BiLlābi Minash-shayṭāni r-raġīm. BismiLlābi r-Raḥmāni r-Raḥīm.

Wa ṣ-Salātu wa s-Salāmu 'alā Rasūlinā Muḥammadin Sayyidi l-Anwalīna wa l-Akhirīn.

Madad yā RasūlAllāh, Madad yā Sādāti Aṣḥābi RasūliLlāh, Madad yā Mashāyikhinā,

Dastūr Mawlana Sheikh Abdullah al-Fā'iz ad-Dāghistāni, Sheikh Muḥammad Nāzim al-

Ḥaqqāni. Madad. Ṭarīqatunā aṣ-Suḥbah wa l-Khayru fī l-Jam'iyah.

Bismi Llāhi r-Raḥmāni r-Raḥīm. Madad:

الْمَالُ وَالْبَنُونَ زِينَةُ الْحَيَاةِ الدُّنْيَا وَالْبَاقِيَاتُ الصَّالِحَاتُ خَيْرٌ عِنْدَ رَبِّكَ ثَوَابًا وَخَيْرٌ
أَمَلًا

(Coran 18:46). 'Al-Mālu Wa Al-Banūna Zīnatu Al-Ĥayāati Ad-Dunyā, Wa Al-Bāqiyātu Aṣ-Ṣālihātu Khayrun 'Inda Rabbika Thawābāan Wa Khayrun 'Amalā', La richesse et les enfants ne sont que des ornements de la vie mondaine. Mais les bonnes actions durables sont meilleures pour la récompense de votre Seigneur et meilleures pour l'espoir.

La richesse, la famille et les autres choses sont des ornements de ce monde, dit Allah 'Azza wa-Jalla. Ce qui restera, ce sont les bonnes actions. Ce sont elles qui constituent la bonté. Néanmoins, Allah 'Azza wa-Jalla a donné aux hommes des richesses et des enfants pendant leur vie dans ce monde. Nous devons en prendre soin. Ce sont des faveurs, des faveurs données par Allah ﷻ. Prendre soin d'eux est quelque chose d'aimé par Allah ﷻ.

Tant que vous êtes sur le droit chemin, ne donnez pas votre Akhirah pour la Dunya, dit Allah 'Azza wa-Jalla. Néanmoins, soyez prudent avec les faveurs qui vous sont données dans ce monde. Protégez-les. Il est certain qu'il n'y a plus de sécurité à l'époque où nous vivons. Il n'y a plus de confiance. C'est pourquoi nous devons être prudents.

Lorsque vous empruntez ou prêtez quelque chose, Allah 'Azza wa-Jalla vous demande de l'écrire. De plus, ayez un témoin entre vous. Écrivez-le et ne le laissez pas comme ça. Il y a une page entière écrite uniquement sur l'emprunt et le prêt. Il n'y a pas de honte à le faire. Ce n'est pas un péché. Par contre, vous désobéirez à l'ordre d'Allah ﷻ si vous ne le faites pas. Il n'est pas nécessaire de dire : " Nous sommes des amis. Nous sommes frères. Nous sommes parents. Nous connaissons cette personne ". Il n'est pas nécessaire de le faire. Pour tout, Allah 'Azza wa-Jalla a montré la belle voie aux musulmans et aux mu'mins. Ainsi, lorsque vous empruntez ou prêtez quelque chose, assurez-vous de l'écrire. Ne dites pas plus tard : " J'ai donné et je n'ai pas pu récupérer ". "Y a-t-il quelque chose entre vous ?" "Non, il n'y a rien. Nous nous connaissons. C'est pourquoi nous nous sommes fait confiance et nous avons donné." La faute vous incombe alors. Ne vous



Hakkani TV

**Sohbats by
Hadrat Shaykh Muhammad Mehmet Adil al-Hakkani**

plaignez pas après coup en disant : "Il a pris mon argent et ne me l'a pas rendu". Allez au tribunal, mais même si vous y allez, vous ne pourrez rien prouver.

C'est pourquoi il est de votre devoir de garder les faveurs qui vous sont accordées. Vous ne devriez pas les donner à de tels menteurs, voleurs et espions. Parce qu'il s'agit du Rizq qu'Allah 'Azza wa-Jalla vous a donné, le Rizq de vos enfants. Il est de votre devoir de le protéger. Qu'Allah ﷻ nous aide insha'Allah.

Les gens perdent leur conscience [de plus en plus] chaque jour. Ils ne regardent pas si quelqu'un est pauvre, mais ils trompent tout le monde. Ils font toutes sortes de choses que vous pouvez imaginer. Et les gens sont trompés. Comme ils pensent qu'ils gagneront un peu d'argent, ils trichent facilement. C'est pourquoi il faut être prudent. Prenez soin de vos biens et des faveurs qui vous sont accordées. Qu'Allah ﷻ nous protège du mal.

Lorsque vous protégez votre propriété, vous protégez les autres de commettre un péché. Vous empêchez les voleurs de voler et les tricheurs de tromper les gens. C'est un avantage pour vous et pour l'autre partie. Par conséquent, prenez soin de vos biens. Ne les laissez pas être arrachés par des gens inutiles. Qu'Allah ﷻ nous protège. Qu'Allah nous aide.

Wa min Allah at-Tawfiq. Al-Fatiha.

Mawlana Sheikh Muhammad Adil ar-Rabbani

21 Juin 2023/ 03 Dhul Hijjah 1444

Prière de Fajr, Akbaba Dergah

www.hakkani.org